

A V E N A N T No 2
du 1^{er} JANVIER 2014

entre

LA FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES FERBLANTIERS,
APPAREILLEURS ET COUVREURS (FVMFAC)

ET

L'ASSOCIATION VAUDOISE DES INSTALLATEURS DE
CHAUFFAGE ET VENTILATION (AVCV)

d'une part

et

LE SYNDICAT UNIA

d'autre part.

AVENANT N° 2 : ACCORD SUR LES SALAIRES 2014

Les parties à la convention collective de travail de la ferblanterie, de la couverture, de l'installation sanitaire, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le canton de Vaud (CCT), conviennent de modifier celle-ci comme suit :

Article 42 - Salaires

1. Inchangé.
2. Inchangé.
3. Inchangé.
4. Inchangé.
5. Inchangé.
6. Adaptation des salaires à l'augmentation du coût de la vie :

1) à 4) Inchangés.

- 5) Les salaires effectifs horaires et mensuels sont augmentés respectivement de CHF 0.20 et CHF 35.00 dès le 1^{er} janvier 2014. Les parties considèrent que l'augmentation du coût de la vie est compensée jusqu'à l'indice 99.7 points.

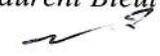
Le présent accord entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

ASSOCIATION VAUDOISE DES INSTALLATEURS
DE CHAUFFAGE ET VENTILATION (AVCV)

Le président :


Alain Borlat

Le secrétaire :

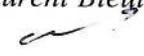
Laurent Bleul


FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES
FERBLANTIERS, APPAREILLEURS ET COUVREURS (FVMFAC)

Le président :

Raphaël Morezzi 

Le secrétaire :

Laurent Bleul


UNIA

Secrétariat central :


Renzo Ambrosetti
Co-président central


Aldo Ferrari
Secrétaire central

Région Vaud :


Jean Kunz
Secrétaire régional


Mattéo Antonini
Responsable du secteur artisanat

Berne et Lausanne, le 10 décembre 2013